



LE DÉMÉNAGEUR SPÉCIALISÉ

Déménagement de particuliers

NOM, ADRESSE ET N° SIREN OU N° D'IDENTIFICATION INTRACOMMUNAUTAIRE DE L'ENTREPRISE

TRANSPORTS-DÉMÉNAGEMENTS
GARDE-MEUBLES
MARIONNEAU
S.A.S au Capital de 100.000 €
52 Route de la Roche
85400 LUÇON

Tél. 02 51 56 11 97 - Fax 02 51 27 90 32
TVA INT. FR 41 315 817 007 00018 - RCS B 315 817 007

exemplaire D
Bulletin de livraison

doit accompagner le mobilier en cours de déménagement. A conserver par l'entreprise après mention de décharge du client

CLIENT Mme DANNA
DEVIS N°

LETTRÉ DE VOITURE DE DÉMÉNAGEMENT

Document obligatoire par l'arrêté du 9/11/1999

Nom du client Mme DANNA
Adresse 165 Route de la Roche d'Anjou
85400 LA FLÈCHE

VOYAGE SPÉCIAL DISTANCE 190 km
VOYAGE ORGANISÉ
ENTREPRISE EXÉCUTANTE MARIONNEAU SAS

Dates ou Périodes	CHARGEMENT
	<u>25/7/2018</u>
Adresses	<u>165 Route de la Roche d'Anjou</u> <u>85400 LA FLÈCHE</u>

LIVRAISON
<u>25/7/2018</u>
<u>2 Ter Hamonville Bellevue</u> <u>17100 MONTILLI</u>

DÉCLARATION DE FIN DE TRAVAIL

Au cours de la visite contradictoire du mobilier et des lieux, pièce par pièce, portez vos éventuelles observations ci-après :

OBSERVATIONS DU CLIENT

Reçu mon mobilier au complet et sans réserves
 avec réserves détaillées ci-dessous

équipe super sympathique
aucun problé mes-
A. Recommander sans
hésiter M. Danna

OBSERVATIONS DU REPRÉSENTANT DE L'ENTREPRISE

Signature du client A..... le.....

Signature du représentant de l'entreprise

• Matériel laissé en consignment à la demande du client :

Bacs plastique à	€ HT	TOTAL
Penderies à	€ HT	
.....	€ HT	
	 € HT

IMPORTANT - A l'attention du client

La livraison donne lieu à des formalités impératives ; reportez-vous à l'article 16 des conditions générales de vente figurant au dos.
Dans tous les cas, vous devez donner décharge à l'entreprise en fin de livraison en signant ce document.

En cas de dommages, utilisez la grille ci-dessous pour identifier avec précision les pertes ou avaries constatées, la mention "sous réserve de déballage ou de contrôle" n'ayant aucune valeur de preuve.

Si vos réserves émises à la réception du mobilier ne sont pas acceptées par le professionnel, ou si vous n'avez émis aucune réserve à la livraison, vous ne disposez alors que d'un délai de 10 jours calendaires révolus à compter de la réception des objets transportés pour émettre par lettre recommandée une protestation motivée sur l'état du mobilier réceptionné en application de l'article L.224-63 du code de la consommation.

Véhicule (s) N° d'immatriculation

.....

A REMPLIR LORS DE L'EXÉCUTION

Etablir un duplicata de l'exemplaire A pour chaque véhicule transportant une partie du même mobilier.